**AGENCE INTERAMÉRICAINE POUR** OEA/Ser.W

**LA COOPÉRATION ET LE DÉVELOPPEMENT** AICD/JD/doc.212/23

**RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** 9 juin 2023

 Original: espagnol

RAPPORT DE MME KARLA DE PALMA, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE SALVADORIENNE POUR LA COOPÉRATION INTERNATIONALE (ESCO), EN SA QUALITÉ DE PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE INTERAMÉRICAINE POUR LA COOPÉRATION ET LE DÉVELOPPEMENT (AICD)

(2022-2023)

*Présidente: Karla Majano de Palma, Directrice générale de l'Agence salvadorienne de coopération internationale (ESCO))*

*Vice-Président: Omari Seitu Williams, Ministre conseiller, Représentant permanent adjoint et Représentant suppléant de la Mission permanente de Saint-Vincent-et-Grenadines*

En ma qualité de Présidente du Conseil d'administration de l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement (AICD), j'ai le plaisir de présenter le rapport d'avancement ci-après sur la mise en œuvre des activités programmées pour cette période.

L'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement (AICD) est l’organe subsidiaire du CIDI établi pour promouvoir, coordonner, gérer et faciliter la planification et la mise en œuvre des programmes, projets et activités dans le cadre de la Charte de l'Organisation des États Américains.

Au nombre de ses attributions, énoncées dans son statut (document CIDI/doc.377/23

- [Español](https://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=cidi/doc.&classNum=377&lang=s) - [English](https://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=cidi/doc.&classNum=377&lang=e)), figurent les suivantes:

* Administrer, évaluer et superviser les activités de partenariat pour le développement prévues dans le cadre du Plan stratégique et de ses programmes;
* Nouer et développer des relations de coopération avec les Observateurs permanents, avec d’autres États et des organisations nationales et internationales dans le domaine du partenariat pour le développement;
* Approuver la méthode de mise en œuvre des activités de partenariat pour le développement, et déterminer leur niveau et financement, en veillant à ce que les ressources de coopération mises à la disposition de l’AICD soient utilisées pour répondre aux nécessités les plus impérieuses des États membres, particulièrement de ceux dont les économies sont relativement plus petites et moins avancées.

**Fonctions du conseil d'administration de l'AICD:**

 Le Conseil d’administration est l’organe qui représente les États membres. Il a pour mission de promouvoir une efficience accrue dans l’administration des activités de partenariat pour le développement et de renforcer la capacité de l’Organisation à bénéficier de connaissances spécialisées dans le domaine de la coopération pour le développement. Il a aussi pour tâche de capter l’appui technique et d’autres ressources des États membres, d’autres États ainsi que d’organisations des secteurs public et privé.

1. **Activités menées au cours de la période 2022-2023:**

Le Conseil d'administration de l'AICD a tenu deux (2) réunions formelles et une (1) réunion informelle cette année. Au nombre des principales questions abordées et des décisions prises, il convient de mentionner les suivantes:

1. **Plan de travail 2023-2024:**

Le Plan de travail 2023-2024, qui sert de lignes directrices pour la mise en œuvre des mandats confiés au Conseil d'administration (document: (AICD/JD/doc.205/23 rev. 1) - [Español](https://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=AICD/JD%20XX.2.18/doc.&classNum=205&lang=s) - [English](https://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=AICD/JD%20XX.2.18/doc.&classNum=205&lang=e))

1. **Prolongation de la durée des travaux confiés aux trois groupes de travail du Conseil d'administration de l'AICD pour la période en cours:**

Le Conseil d’administration a décidé de prolonger le délai imparti aux groupes de travail afin qu’ils participent activement à la mise en œuvre des mandats de l'Assemblée générale en matière de coopération, lesquels sont énoncés dans la résolution AG/RES. 2988 (LII-O/22).

Les groupes de travail ont été établis à la Troisième Réunion spécialisée du CIDI des hauts fonctionnaires chargés de la coopération, qui s'est tenue les 2 et 3 décembre 2021, dans le but de définir une orientation plus stratégique dans le cadre de l'AICD et plus particulièrement de son Conseil d'administration, afin de se pencher sur les questions ci-après:

* + Groupe de travail 1: Modèle actualisé du processus ministériel du CIDI et rôle des autorités chargées de la coopération dans la région
	+ Groupe de travail 2: Financement de la coopération au développement dans le cadre du SEDI/OEA
	+ Groupe de travail 3: Rôle de l'AICD dans le paysage de la coopération internationale au développement

Les groupes de travail se sont réunis régulièrement, avec le Conseil d'administration et individuellement, afin de déterminer la marche à suivre et de formuler des propositions en vue de la mise en œuvre d'activités pour s'acquitter des mandats qui leur ont été confiés.

Au nombre des propositions des groupes de travail figurent les suivantes:

1. convoquer une réunion en présentiel des membres des trois groupes de travail afin d'identifier les synergies et de renforcer le rôle de l'AICD au moyen des activités figurant dans la liste des propositions.
2. organiser des séances d'échanges avec les différentes instances impliquées dans le processus des réunions ministérielles, tant au sein du SEDI qu'avec les membres du Conseil d'administration, afin de favoriser un rapprochement accru entre les autorités chargées de la coopération des États membres, et élaborer un questionnaire pour analyser les processus de planification, d'identification et d'approbation des projets, afin d'établir un diagnostic de la situation actuelle en matière de partenariat pour le développement au sein de l'Organisation et de formuler des recommandations au Conseil d'administration de l'AICD.
3. analyser les stratégies visant à renforcer le Fonds de coopération pour le développement (FCD) et à lever des fonds additionnels pour mener à bien des activités de partenariat pour le développement.
4. élaborer un cadre de coopération entre l'AICD et les observateurs permanents, les autres États, les organisations nationales et internationales et le secteur privé sur les activités de partenariat pour le développement.
5. promouvoir la participation de l'AICD aux organismes, plateformes et espaces multilatéraux qui favorisent la participation du secteur privé à la coopération internationale.
6. Exécuter un plan de travail pilote pour coordonner les actions de coopération avec le Secrétariat général ibéro-américain (SEGIB) et le Marché commun du Sud (Mercosur), qui permette de nouer une relation avec le Réseau des points focaux de communication du SEGIB.
7. établir une stratégie de communication qui permette d’accroître, au niveau du continent américain, la portée des activités de coopération menées par l'AICD. En outre, et dans le but de renforcer la plateforme CooperaNet, il est proposé de demander instamment à chaque État membre de partager au moins une possibilité de coopération sur la plateforme et d'établir une communication avec l'unité technique du Programme ibéro-américain pour le renforcement de la coopération Sud-Sud (PIFCSS) en vue d’un échange portant sur le Système intégré de données ibéro-américain sur la coopération Sud-Sud et triangulaire (SIDICSS).
8. **Fonds de coopération pour le développement (FCD) :**

Le Fonds de coopération pour le développement de l'OEA (FCD/OEA) est établi pour contribuer au financement des programmes, projets et activités de coopération à caractère national et multilatéral, lesquels sont réalisés dans le cadre du Plan stratégique de partenariat pour le développement. Le statut régit le fonctionnement du Fonds et définit les autres fonds administrés par le Secrétariat général qui peuvent contribuer au financement des activités de partenariat pour le développement.

Le Secrétariat a présenté des renseignements actualisés sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des programmes au titre du cycle de programmation 2021-2024 du FCD, à la réunion du CA/AICD tenue le 6 mars 2023 (document IACD/JD/INF.91/23): [Español](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=AICD/JD/INF&classNum=91&lang=s) | [English](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=AICD/JD/INF&classNum=91&lang=e)|)

En outre, le rapport d'évaluation intermédiaire du cycle de programmation 2021-2024 du FCD a été élaboré et présenté à la réunion du CA/AICD du 23 mai 2023, conformément à l'article 17(t) du Statut du FCD.

1. **Programmes de bourses d’études et de perfectionnement de l'OEA**

Conformément à la résolution AG/RES. 2985(LII-O/22) ([Español](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_23/CIDSC00209S02.docx) | [English](http://scm.oas.org/doc_public/ENGLISH/HIST_23/CIDSC00209E02.docx)), et sur la base du tableau des dépenses estimées pour l'année 2023 et des projections jusqu'en 2027 (document: CIDI/JD/INF.90/23: [Español](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=AICD/JD/INF.&classNum=90&lang=s)| [English](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=AICD/JD/INF.&classNum=90&lang=e)), le Conseil d'administration, à sa réunion du 6 mars 2023, a décidé d'approuver le décaissement des crédits ouverts au titre des programmes de bourses d’études et de perfectionnement de l'OEA dans le programme-budget de l'Organisation.

1. **Programme de coopération linguistique:**

Dans sa résolution AG/RES. 2988 (LII-O/22), l’Assemblée générale charge le SEDI d’appuyer les États membres dans l’élaboration de programmes d’échange linguistique et d’immersion entre les États membres et autorise le Conseil d’administration de l'AICD (CA/AICD) à utiliser les 75 000 USD de crédits ouverts au titre du Programme de bourses d’études et de perfectionnement de l'OEA pour exécuter un programme de formation et de certification en matière de compétences linguistiques dans les quatre langues de l'OEA.

Afin de donner suite aux mandats de l'Assemblée Générale, le SEDI a entamé un dialogue avec le Conseil d'administration sur les considérations et les mesures initiales en vue de la création d'un espace de coopération linguistique sur la plateforme CooperaNet, dans le but de fournir une formation linguistique aux citoyens des États membres. À cet égard, j'ai le plaisir d'annoncer que certaines délégations ont déjà proposé de coopérer à ce programme et je saisis cette occasion pour demander instamment à tous les États membres d’envisager d'y adhérer et d'y contribuer comme ils le pourront pour le plus grand bien de nos pays.

1. **Réseau interaméricain de coopération (CooperaNet):**

Le Réseau interaméricain de coopération (CooperaNet) est la plateforme en ligne du SEDI qui offre un espace consolidé pour promouvoir des partenariats entre les États membres de l'OEA, les partenaires au développement et les experts de la région, afin de favoriser l'échange de bonnes pratiques et de données d'expériences par le biais de la coopération technique en vue d’atteindre les Objectifs de développement durable et de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030. CooperaNet répond au mandat des autorités chargées de la coopération dans les États membres, qui est de faciliter la coopération régionale et multisectorielle afin de promouvoir le développement et de répondre aux différentes situations et défis auxquels la région est confrontée.

CooperaNet dispose de 214 offres de coopération proposées par l'Argentine, El Salvador, l'Équateur, le Guatemala, le Panama, le Pérou et l'Uruguay, et de 20 offres de coopération du partenaire au développement de l'OEA dénommé Formato Educativo. En outre, on recense 10 demandes d'assistance provenant de 8 pays différents, lesquelles sont alignées sur les programmes en cours d’exécution dans le cadre du FCD.

Des activités de formation sont réalisées périodiquement sur l'utilisation de la plateforme à l’intention des points de contact des autorités chargées de la coopération dans la région. Cet exercice a permis de mettre en place, en 2023, les comptes institutionnels uniques des autorités chargées de la coopération du Belize, du Canada, de l’Équateur, de la Grenade, du Honduras, de la Jamaïque, du Mexique, de la République dominicaine, de Saint-Kitts-et-Nevis et du Suriname, et a permis aux autorités chargées de la coopération d'El Salvador et de l'Équateur de télécharger 27 nouvelles offres de coopération sur la plateforme CooperaNet, et à leur homologue de la République dominicaine, trois nouvelles demandes de coopération.

En outre, les points focaux des autorités chargées de la coopération du Belize, du Brésil, du Canada, de la Colombie, de l'Équateur, de la Grenade, d'Haïti, du Honduras, de la Jamaïque, du Mexique, du Paraguay, de la République dominicaine, de Saint-Kitts-et-Nevis, du Suriname et de la Trinité-et-Tobago ont été formés à l'utilisation de la plateforme CooperaNet. Par ailleurs, une formation a été dispensée sur l'utilisation de la plateforme et des profils de partenaires au développement de Geek Girls Latam et de Makaia ont été mis au point.

De plus, la Section de la coopération technique du SEDI a organisé deux webinaires qui ont servi à présenter les possibilités de coopération offertes par El Salvador, le Guatemala, le Pérou, l'Uruguay, ainsi que par Formato Educativo, aux autorités chargées de la coopération des États membres, aux points focaux de CooperaNet, aux partenaires au développement et aux entités intéressées.

Ces webinaires visent à mieux faire connaître les nouvelles offres de coopération parmi les États membres et les partenaires au développement et à promouvoir la création de nouveaux partenariats. Ces nouvelles offres seront présentées pour la première fois par les autorités chargées de la coopération.

1. **Appel à experts pour CooperaNet: Critères de sélection des experts:**

Afin de promouvoir la section de la plateforme CooperaNet de l'OEA intitulée « Ask an Expert » (« Demandez à un expert »), la plateforme est à la recherche d’experts qui peuvent apporter un appui au développement de la région en fournissant une assistance technique directe et des connaissances spécialisées pour répondre aux besoins exprimés par les États membres et/ou les projets de coopération Sud-Sud ou triangulaire de manière ponctuelle ou continue. Les services des experts qui se connectent à la plateforme sont fournis sur une base volontaire, sauf dans les cas où les États membres ou les activités du projet prévoient le paiement d'une rémunération pour le travail effectué.

À la réunion du 23 mai, la Secrétaire exécutive du SEDI a présenté au Conseil d'administration un projet de proposition de critères à établir pour la sélection de ces experts (AICD/JD/doc.208/23) - [Español](https://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=AICD/JD%20XX.2.18/doc.&classNum=208&lang=s) - [English](https://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=AICD/JD%20XX.2.18/doc.&classNum=208&lang=e)). La Secrétaire exécutive a également invité les délégations à présenter leurs contributions et observations concernant la liste initiale de critères afin d'enrichir le document par leurs contributions et de produire une version définitive de la proposition.

1. **Fonds d'investissement de l'OEA pour le financement des programmes de bourses d'études et de perfectionnement**

Conformément aux mandats énoncés dans les résolutions AG/RES. 2971 (LI-O/21) et AG/RES. 2985 (LII-O/22) de l'Assemblée générale, le Département des services financiers (DSF) du Secrétariat aux questions administratives et financières (SAF) a présenté au Conseil d'administration l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie d'investissement aux fins d'exécution du Fonds d'investissement de l'OEA pour le financement des programmes de bourses d'études et de perfectionnement. À sa réunion du 8 juin 2021, le Conseil d'administration a décidé de charger le DSF d'investir les ressources du Fonds d'investissement de l'OEA pour le financement des programmes de bourses d'études et de perfectionnement, conformément à la stratégie d'investissement n° 1, au nombre des possibilités présentés par le SAF dans le document (AICD/JD/INF.74/21), avec une combinaison d’investissements de 70 % en actions et 30 % en obligations, qui visera à assurer, outre la sécurité des investissements, une amélioration du rendement du capital à long terme, avec de faibles coûts de commission, tout en investissant l’intégralité du capital.

Au nombre des points saillants de l'état des investissements du fonds au 31 mars 2023 figurent les suivants : a) depuis le début, le total des dividendes et des plus-values réalisées et réinvesties dans le portefeuille s’élève à 83 582 USD ; b) le portefeuille est surveillé pour s'assurer que les soldes se situent dans les limites autorisées par les directives d'investissement (+/- 3 %) ; il n'a pas été nécessaire de procéder à un rééquilibrage depuis le début ; c) 2022 a été une année difficile compte tenu des sept augmentations des taux des fonds fédéraux. Il a été procédé à trois hausses de taux supplémentaires en 2023 dans le but de réduire l'inflation à 2 %. Les taux très élevés ont un impact sur les coûts d'emprunt, les plus-values et les prix des actions et ; d) le portefeuille a pris de la valeur au quatrième trimestre 2022. Cette tendance à la hausse s'est poursuivie au premier trimestre 2023.

1. **Décisions administratives prises au cours de cette période:**

 Conformément aux fonctions confiées à ce Conseil d'administration, certaines **décisions administratives** prises au cours de cette période sont présentées en détail, y compris les suivantes:

1. **Fonds de coopération pour le développement:**

(a) Approuver la prolongation de la date limite pour les engagements et les contributions des États membres au Fonds de coopération pour le développement (FCD) du 31 octobre 2022 au 15 avril 2023.

(b) Recommander au CIDI d'approuver le paiement des coûts d’audit externe des comptes du FCD correspondant aux exercices budgétaires 2022, 2023 et 2024 (document CIDI/JD/INF.89/23 - [Español](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=AICD/JD/INF.&classNum=89&lang=s) - [English](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=AICD/JD/INF.&classNum=89&lang=e)), étant entendu que le paiement relatif à l'audit de 2022 sera effectué immédiatement et que les paiements pour les deux années suivantes seront effectués au début de l'audit pour chacun des exercices 2023 et 2024.

1. **Programmes de bourses d’études et de perfectionnement de l'OEA:**

c) Approuver le décaissement des crédits ouverts au titre des programmes de bourses d’études et de perfectionnement de l'OEA dans le programme-budget de l'Organisation 2022 [AG/RES. 2985(LII-O/22) - [Español](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_23/CIDSC00209S02.docx) | [English](http://scm.oas.org/doc_public/ENGLISH/HIST_23/CIDSC00209E02.docx)].

1. **Quatrième Réunion spécialisée du CIDI des hauts fonctionnaires chargés de la coopération**

d) Fixer aux 18 et 19 avril 2024 les dates de la tenue de la Quatrième Réunion spécialisée du CIDI des hauts fonctionnaires chargés de la coopération.

1. **Modification au statut conformément aux résolutions de l'Assemblée générale:**
2. Statut du Fonds de coopération pour le développement de l'OEA (FCD/OEA) et dispositions relatives aux autres ressources destinées au partenariat pour le développement(Document CIDI/doc.391/23 - [Español](https://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=cidi/doc.&classNum=391&lang=s) - [English](https://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=cidi/doc.&classNum=391&lang=e)

Résolution AG/RES. 2985 (LII-O/22) -[Español](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_23/CIDSC00209S02.docx) - [English](http://scm.oas.org/doc_public/ENGLISH/HIST_23/CIDSC00209E02.docx))

*« De modifier les Normes générales en supprimant l’article 86.l. (anciennement article 86.f.) pour éliminer l’obligation de contribution du Fonds de coopération pour le développement (FCD) de l’OEA au Fonds ordinaire au titre du coût de la supervision technique et du soutien administratif fournis aux programmes gérés par le FCD de l’OEA ».*

En vertu de cette résolution, le Secrétariat a procédé à la modification au statut du Fonds de coopération pour le développement de l'OEA (FCD/OEA) et des dispositions relatives aux autres ressources destinées au partenariat pour le développement afin d’y refléter le mandat énoncé dans la section sur le recouvrement des coûts directs et indirects (III.3.d) pour éliminer l’obligation de contribution du FCD de l’OEA au Fonds ordinaire au titre du coût de la supervision technique et du soutien administratif fournis aux programmes gérés par le FCD.

1. Statut de l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement (AICD), (Document CIDI/doc.377/23) - [Español](https://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=cidi/doc.&classNum=377&lang=s) - [English](https://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=cidi/doc.&classNum=377&lang=e)

Résolution AG/RES. 2988 (LII-O/22) - [English](http://scm.oas.org/doc_public/ENGLISH/HIST_23/CIDSC00205E02.docx) | [Español](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_23/CIDSC00205S02.docx)

*De modifier le Statut de l’AICD afin d’y inclure, à l’article 3, « Fonctions » et à l’article 9, « Fonctions du Conseil d'administration », la fonction supplémentaire consistant à promouvoir la participation du secteur privé conformément à la proposition du groupe de travail 2 et à l'objectif 3 du plan de travail du Conseil d'administration de l'AICD, à savoir: « Promouvoir la participation de l'AICD aux organismes, plateformes et espaces multilatéraux qui favorisent la participation du secteur privé à la coopération internationale ».*

Sur la base de cette résolution, le Secrétariat a procédé à la modification au Statut de l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement afin d’y refléter le mandat relatif à la promotion de la participation du secteur privé à la coopération internationale.

Il est important de souligner que les efforts déployés par les groupes de travail ont contribué à l'adoption des mandats par l'Assemblée générale.

1. **Remerciements:**

La présidence souhaite profiter de cette occasion pour remercier le Vice-Président, M. Omari Seitu Williams, Représentant permanent adjoint et représentant suppléant de la Mission permanente de Saint-Vincent-et-Grenadines près l'OEA, ainsi que les États membres du Conseil d'administration, pour le soutien qu'ils lui ont apporté au cours de cette période, et tient tout particulièrement à saluer le travail réalisé par les autorités de coopération de chacun des États membres qui composent les groupes de travail ainsi que leurs précieuses contributions qui, nous l'espérons, continueront à promouvoir le leadership de l'AICD en matière de coopération dans la région.

En outre, la Présidence est particulièrement reconnaissante au Secrétariat exécutif pour le développement intégré, notamment à Mme Kim Osborne et Mme Sandra Burns pour leur soutien et leur accompagnement précieux.

CIDRP03914F04